

RÈGLEMENT 1ER Tournoi National Serge Fraquet

ARTICLE 1: Organisation du Tournoi

L'UTT Saint Martin de Crau organise son premier tournoi National B au complexe multisport du Salat, 13310 Saint-Martin-de-Crau le dimanche 18 février 2024

Il est homologué par la FFTT au numéro : ...

Le tournoi est doté de 3000€ de récompenses.

Le directeur du tournoi est M. Joshua Eaton

telephone : 0602386173

Mail: uttsaintmartin@gmail.com

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées (23 / 24) par la FFTT

Les balles plastiques seront fournies par les joueurs, il y aura la possibilité d'en acheter sur place en cas de besoin. La salle sera ouverte une heure avant le début des compétitions.

Le tournoi sera juge arbitré par Monsieur Marc FELICI (licence numéro 13411), et assisté de Monsieur Sebastien PASTOR (licence numéro 1314442)

Le tournoi est homologué National B

ARTICLE 2 : Tableaux

Le tournoi comptera 9 tableaux différents. Les féminines peuvent s'inscrire sur tous les tableaux, mais doivent obligatoirement participer au tableau I "toutes séries dames". Les poussins/poussines ne peuvent pas participer au tournoi.

L'inscription se fera sur la base du classement officiel de la phase 2 de la saison 2023/24.

Le nombre d'engagés est limité à 60 joueurs sauf le tableau H.

ARTICLE 3 : Déroulement du tournoi

Les tableaux se déroulent tous par poule de 3 joueurs, à l'exception du tableau H "toutes séries hommes" qui se déroule par élimination directe. L'arbitrage des parties de poule est assuré par les joueurs. Le perdant de chaque partie devra arbitrer la partie suivante.

Le tournoi se déroule sur 20 tables homologuées par la I.T.T.F.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final. Les rencontres se déroulent ensuite sur un tableau à élimination directe.

Toutes les parties (poules, tableaux à élimination) se déroulent au meilleur des cinq manches avec des balles plastiques, fournis par les joueurs.

Un joueur ou une joueuse ne peut s'inscrire sur 3 tableaux + soit le tableau H "toutes séries hommes" soit le tableau I "toutes séries dames"

Le pointage devra se faire 30 minutes avant le début du tableau. Tout retard non prévenu entraînera le forfait. Tout joueur en retard de plus de 5 minutes pour le début de sa partie sera déclaré forfait pour ce tableau.

ARTICLE 4 : responsabilité

Le club de l'UTT Saint Martin décline toute responsabilité en cas de perte, vol et accident dans l'enceinte sportive.

ARTICLE 5 : tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué par le juge arbitre 30 minutes avant le début de chaque tableau.

ARTICLE 6 : Engagements

Les engagements sont à faire parvenir avant le vendredi 16 février 2024

Les engagements se font sur le site suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/saint-martin-de-crau-unisport-tennis-de-table/evenements/1er-tournoi-national-serge-fraquet-saint-martin-de-crau>

Des inscriptions supplémentaires pourront être prises sur place le jour même en accord avec le juge-arbitre, s'il reste des places disponibles avec une majoration de 2 euros par tableau (sauf pour le tableau H "toutes séries hommes").

Les engagements seront réglés en ligne lors de l'inscription.

La présentation obligatoire de la licence de la saison en cours avec la mention « certificat médical présenté » ou à défaut un certificat médical en cours de validité est obligatoire pour participer au tournoi.

Pour des raisons logistiques les remboursements après le 4 février ne seront possibles qu'en cas de présentation d'un certificat médical, 24 heures après la fin de la compétition.

ARTICLE 7 : Récompenses

Les récompenses seront remises à partir des 1/2 de finales pour tous les tableaux. Les demi-finalistes seront tenus de se présenter sur les podiums lors de la cérémonie protocolaire, tout refus valant renoncement aux récompenses. Le tournoi est doté de 3000€ de prix à remettre en chèque ou en espèces.

L'UTT Saint Martin se réserve le droit de modifier les récompenses suivant le taux d'inscrits par tableau:

Moins de 50% d'engagements entraînera une baisse de la dotation de 50% dans le tableau concerné mis à part le tableau féminin.

ARTICLE 8 : Règlement F.F.T.T

La participation au tournoi implique de fait l'acceptation du présent règlement. Pour tout oubli, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T. Les résultats des rencontres seront pris en compte dans le classement FFTT des participants avec un coefficient de 0,75.

ARTICLE 9: Tarifs inscriptions

- 8€ le tableau - 16 € 2 tableaux - 24€ 3 tableaux

10€ pour le tableau toutes séries hommes

Récompenses

Tableau	Pointage	Début	Gagnant	Finaliste	Demi finalistes
A 500-699 points	7h30	8h	80 euros	40 euros	15 euros
B 500-999 points	13h30	14h	100 euros	50 euros	20 euros
C 500-1199 points	11h30	12h	120 euros	60 euros	25 euros
D 500-1399 points	8h30	9h	140 euros	70 euros	30 euros
E 500-1599 points	10h30	11h	160 euros	80 euros	35 euros
F 500-1899 points	12h30	13h	180 euros	90 euros	45 euros
G 500-2099 points	9h30	10h	250 euros	125 euros	62,5 euros
H Toutes séries hommes	14h30	15h	500 euros	250 euros	125 euros
I Toutes séries dames	15h30	16h	50%inscriptions	25%inscriptions	12,5%inscriptions

Total dotations :3000 euros